ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 INSCRIPTION EN PETITE SECTION OU 1ère INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions concerneront dans un premier temps les enfants nés en 2022 qui seront inscrits en PS.

Elles auront lieu entre le Lundi 12 Mai et le Vendredi 13 Juin.

Les inscriptions des enfants nés en début d'année 2023 (inscrits en TPS selon la possibilité d'accueil) auront lieu entre le 16 et le 20 Juin.

Aucune inscription ne pourra se faire sans avoir consulté Mme Lacourarie au préalable.

Vous pouvez prendre contact avec Mme Lacourarie, Directrice de l'école maternelle au 05/53/55/02/93

Documents obligatoires pour l'inscription:

- <u>CANTINE/GOUTER</u>: Livret de Famille, jugement de divorce ou séparation (garde alternée), justificatif de domicile, attestation d'assurance scolaire et d'un RIB pour les prélèvements.
- <u>SCOLAIRE</u>: Livret de Famille, cartes d'identité des parents, jugement de divorce ou séparation (garde alternée ou exclusive), justificatif de domicile, attestation d'assurance scolaire, certificat de radiation pour les enfants scolarisés en dehors de la commune de Thiviers (nouveaux arrivants)

Les inscriptions se feront de préférence à distance (soit par mail à compta@thiviers.fr soit par courrier : Service restauration scolaire Maire de Thiviers 44 rue du Général Lamy 24800 THIVIERS).

Si vous êtes dans l'impossibilité d'inscrire votre enfant à distance, veuillez contacter le service restauration scolaire de la Mairie au 05.64.24.94.12. Les documents peuvent vous être envoyés par courrier ou vous pouvez être accueilli en mairie sur rendez-vous uniquement :

- Du lundi au jeudi entre 9h et 12h, et entre 13h30 et 16h45
- Le vendredi entre 9h et 12h

Pour les enfants qui mangeront à la cantine sans être inscrits, un tarif de 4€50 par repas sera appliqué (Délibération n°2017/13/03)

Le goûter étant servi à tous les enfants de l'école maternelle sauf contreindication médicale (certificat médical obligatoire), leur inscription au service est obligatoire